



Ville de  
**Pesmes**

*Forts de notre passé, acteurs de notre avenir.*

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juin 2023 à 18 heures 30

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE SEANCE

|  |            |  |
|--|------------|--|
| Date de Convocation                                    | 01/06/2023 | <b>Présents :</b> Messieurs et Mesdames : Frédérick HENNING, Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT, Catherine BOURGEOIS Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Virginie JURET, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL |
| Nombre de membres afférents au conseil municipal       | 15         |  |
| Nombre de membres présents                             | 12         | <b>Absents :</b> Christian KITA, pouvoir à Frédérick HENNING, Christophe JACQUES, pouvoir à Agnès BRIAND, Jacques MARTIN-VERDIERE pouvoir à Maryse MOUGEL  |
| Nombres de membres qui ont pris part aux délibérations | 15         |  |

**Secrétaire de séance :** Laurent CARITEY

### **Demande d'ajout de 2 questions complémentaires à l'ordre du jour :**

- Vente de bois façonnés
- Ouverture ligne de trésorerie

Les conseils valident à l'unanimité l'ajout de ces questions à l'ordre du jour.

### **QC1 – Vente de bois façonnés**

Depuis plusieurs années, les arbres tombant dans la forêt communale sont coupés en 1 m3 et stockés aux soutes. Il est proposé d'en vendre aux habitants par lot de 5 stères maximum à 30 € le stère.

*Approuvé à l'unanimité*

### **QC2 – Ouverture ligne de trésorerie**

Afin de faire face aux décalages de trésorerie dues aux lenteurs de versement des subventions et du FCTVA, le maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 50.000 €

*Approuvé à l'unanimité*

### **1 – Désignation membres AFAFAF**

Tous les 3 ans, le conseil municipal doit nommer 3 représentants à l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Pesmes. Gérard MAURICE, Pascal MAURICE et Adrien DUVERNOY sont proposés

*Approuvé à l'unanimité*

### **2 – contrat SACEM**

La commune a la possibilité de prendre un forfait à la SACEM pour les différentes manifestations organisées par elle sur la commune en mandatant les différentes associations. Le dossier sera approfondi mais le principe doit être validé

*Validé à l'unanimité*

### **3 – Engagement PEFC certification gestion durable de la forêt 2023-2028**

La dernière certification PEFC France est échue et doit être renouvelé pour 5 ans. Elle valorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables.

*Validé à l'unanimité*

#### **4 – Délibération Modificative n°1**

| Désignation   | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 2041512 : Subv GFP de rattach - Bâtiments et installations      | 70 200,00 €                    |                                  |
| D 204182 : Subv org publics divers - Bâtiments et installations   |                                | 19 137,00 €                      |
| <b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>             | <b>70 200,00 €</b>             | <b>19 137,00 €</b>               |
| D 21538 : Autres réseaux  |                                | 52 318,00 €                      |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>                   |                                | <b>52 318,00 €</b>               |
| D 231 : Forges  |                                | 11 169,00 €                      |
| <b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>                      |                                | <b>11 169,00 €</b>               |
| D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)                 |                                | 150,00 €                         |
| <b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>                           |                                | <b>150,00 €</b>                  |
| R 13258 : Subv. non transf. Autres groupements                    |                                | 12 424,00 €                      |
| <b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>                  |                                | <b>12 424,00 €</b>               |
| R 773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale |                                | 150,00 €                         |
| <b>TOTAL R 77 : Produits spécifiques</b>                          |                                | <b>150,00 €</b>                  |

*Validé à l'unanimité*

#### **5– Formulaire demande de plaque Jardin du souvenir au cimetière – Tarif 60 €**

Le jardin du souvenir étant terminé, et afin d'harmoniser les plaques sur la stèle, la commune propose un modèle type de plaque gravée à 60 €

*Validé à l'unanimité*

#### **6 – Projet Bibliothèque**

La présentation du projet en phase APD est faite. Les plans et les façades y compris les difficultés liées à l'intégration paysagère sont présentées. Un point estimatif subventions est fait dans l'attente de l'engagement de tous les financeurs. Les évolutions du projet sont présentées.

#### **7– Subventions aux associations**

À la suite de la réunion de la commission, certaines modifications ont été évoquées et doivent être approuvées. Deux nouvelles associations se voient cette année bénéficier d'aides financières. Une participation financière au séminaire d'architecture est également proposée

*Validé à l'unanimité*

#### **8– Demande FNADT 2023 France Services**

L'Etat finance à hauteur de 30.000 € France Services et une demande doit être déposée sur une plateforme dématérialisée pour pouvoir bénéficier de cette aide

*Validé à l'unanimité*

#### **9– PLUi JURA NORD**

Une information est faite sur le dossier qui est en phase de consultation des Partenaires Publics Associés. Le maire est chargé d'émettre un avis.

*Confirmé défavorable à l'unanimité*

#### **10– Tarif salle d'honneur occupation exceptionnelle**

De façon exceptionnelle, pour des stages payants, il est proposé de mettre la salle d'honneur à disposition pour un forfait de 50 €

*Validé à l'unanimité*

### **11– Convention Centre de Gestion pour déontologue des élus**

Pour faire suite à l'obligation pour les communes de désigner un référent que tout élu local peut consulter pour tout conseil utile, le Centre de Gestion a proposé la signature d'une convention permettant la désignation de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences. Aucune tarification n'est effectuée tant que le service n'est pas sollicité

*Validé à l'unanimité*

### **12– Avenant Convention voûtes CAP**

Pour faire suite à l'installation des WC dans les voûtes, il convient de modifier la convention d'utilisation des voûtes signée par CAP en rédigeant un avenant pour préciser cette nouvelle mise à disposition.

*Validé à l'unanimité*

### **13– SIVOSEP : Mise à disposition vieux ordinateurs**

La présidente du SIVOSEP a sollicité la commune pour un retour de mise à disposition et une mise au rebut de vieux ordinateurs inutilisés de l'école pour en faire don à la mission locale et leur donner une seconde vie

*Validé à l'unanimité*

### **14– SIVOSEP : convention refacturation réciproque des coûts**

En 2017, une délibération avait été prise au SIVOSEP concernant le partage des dépenses chauffage, eau et électricité, certains compteurs étant à la fois sur des bâtiments communaux utilisés par la commune et par le SIVOSEP. Au vu des relevés, les dépenses d'eau et de chauffage (combustibles, maintenance et réparations) de la commune représentant environ 20% des factures payées par le SIVOSEP, il est proposé d'établir un avenant avec cette quote-part, étant entendu que la commune prend en charge toute fuite ou dysfonctionnement sur ses bâtiments qui pourrait entraîner des augmentations excessives de factures

*Validé à l'unanimité*

Séance levée à 21h30

Pour extrait conforme,



Le Maire,

*Henning*  
Frédéric HENNING